

CHAMP D'ACTIVITÉ

Le technicien en informatique intervient sur des ensembles liés à la micro-informatique et aux réseaux d'ordinateurs, tant au niveau logiciel que matériel : installation/désinstallation, modification et connexion d'équipements informatiques.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- montage et mise en service d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client ;
 - maintenance, diagnostic de pannes et interventions techniques ;
 - conseil, formation et assistance technique,
 - support aux utilisateurs (helpdesk) ;
- Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

Le technicien en informatique veillera à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité, ...).

TÂCHES

- Réaliser l'installation/désinstallation, la modification, la connexion et la mise en service d'équipements informatiques en réseau ou non en respectant les standards de configuration fixés ;
- Diagnostiquer l'origine d'une panne ou d'un dysfonctionnement (hardware ou software).
- Assurer la maintenance et la réparation de certaines pannes ou dysfonctionnements ;
- Réaliser l'installation/désinstallation de logiciels dans un environnement réseau ou non et en assurer le paramétrage.
- Utiliser les commandes élémentaires de logiciels couramment rencontrés tels que traitement de textes, tableur, gestionnaire de base de données, moteur de recherche, messagerie, ... ;
- Installer et connecter des périphériques internes ou externes dans un environnement réseau ou non ;
- Assurer des fonctions de helpdesk auprès des utilisateurs tant au niveau matériel que logiciels ;
- Mettre en œuvre les outils et les procédures assurant la sauvegarde des données, la sécurité et l'intégrité du système informatique ;
- Ecouter le client, évaluer ses besoins et le conseiller judicieusement ;
- Appliquer une stratégie de recherche documentaire.
- Décoder et exploiter les documents techniques rédigés en français ou en anglais ;
- S'adapter à l'évolution technologique.

DÉBOUCHÉS

- Organismes publics, parastataux et privés,
- Entreprises de tout type et de toute taille, Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY

Tél. 04 279 37 37

✉ pshuy@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DURÉE DES ÉTUDES

En journée, à raison de +/- 32 périodes/semaine pendant 2 ans.

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat de qualification technicien en informatique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Obtention du complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS moyennant une formation complémentaire de 440 périodes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir achevé avec fruit l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale ou présenter un test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.V.I.Q. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.

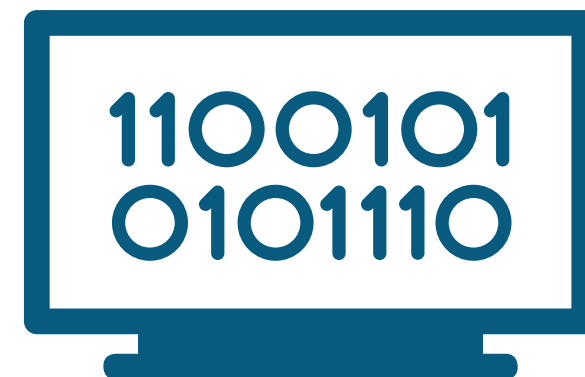


Province
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE
+ COMPLÉMENT DE FORMATION GÉNÉRALE EN
VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT
CORRESPONDANT AU CESS

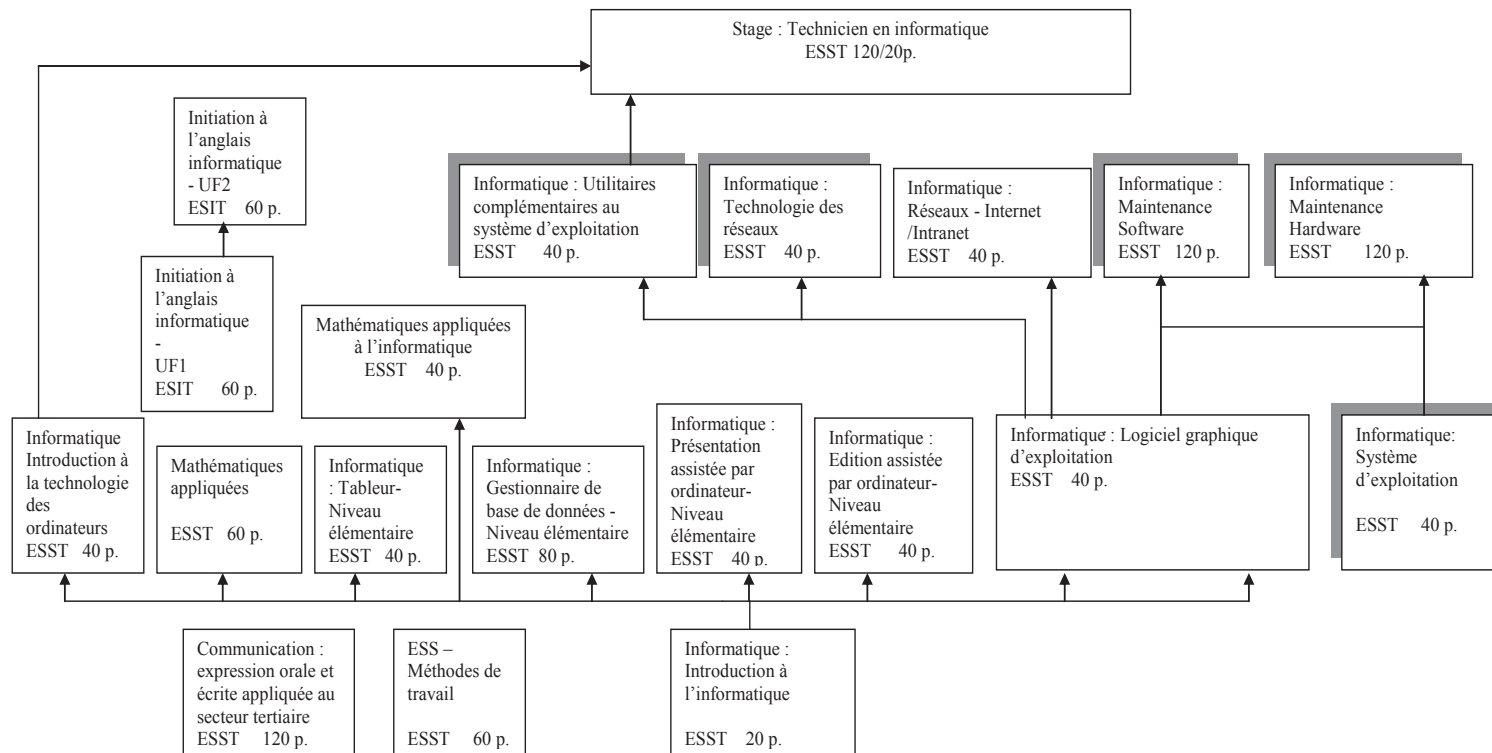




MODALITES DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section « Technicien en informatique »
 ESSQ 80/20 p.



FINALITÉS DE LA SECTION

FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITÉS PARTICULIÈRES

Cette section a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- de prendre en charge les problèmes relatifs à l'utilisation et l'entretien de PC ;
- d'être l'élément d'appoint d'une équipe de maintenance de systèmes informatiques ;
- d'assurer l'exécution et le suivi de procédures de maintenance (logicielle et matérielle), de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques et des réseaux locaux.

TITRE DÉLIVRÉ A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de technicien en informatique, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

